

Le Châble, le 8 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme. Mira Tadmor & M. Tadmor Eyal par le bureau d'architecture Fima Architecture SA pour le réaménagement intérieur (dossier de régularisation) et la construction d'un garage sur la parcelle n° 2115, folio n° 153, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Plan-Pras à Verbier, coord. 2583090/1105630, dérogation à l'art. 97 du RCCZ (distance aux limites).

Rosimo SA par le bureau d'architecture M. Roserens Willy pour la modification du projet autorisé n° 27.14 par la modification du sous-sol, le réaménagement intérieur et la modification des ouvertures en façades sur la parcelle n° 17942, folio n° 94, zone Résidentielle R2, à Villette, coord. 2582545/1103525.

Mme. Michellod Louise par le bureau d'architecture G COMINA S.A. pour la transformation d'une grange en résidence principale sur la parcelle n° 10032, folio n° 99, zone Village V1, à Prarreyer d'en bas, coord. 1101958/2583517.

Mme. Bruchez Edith par le bureau d'architecture Vaudan Philippe pour la transformation et l'agrandissement d'un garage en studio et la construction d'un chalet en résidence principale sur la parcelle n° 10086, folio n° 103, zone Village V2, à Prarreyer d'en bas, coord. 1101827/2583568, dérogation à l'art. 71 du RCCZ (orientation de la toiture).

M. Zurbuchen Cédric par le bureau d'architecture Vaudan Philippe pour la construction d'un jardin d'hiver et d'un avant-toit sur la parcelle n° 18143, folio n° 95, zone Village V1, à Villette, coord. 1103425/2562470.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale  
Service des constructions

---

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,  
nos salutations distinguées.